

# L'UNITÉ NATIONALE ENTRE AUTO-DÉTERMINATION LINGUISTIQUE ET PROMOTION DES PARLERS REGIONAUX<sup>1</sup>

**Paulin HOUNSOUNON-TOLIN**

Maître de Conférences (Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines)

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

## **RÉSUMÉ**

Certains conçoivent le développement comme impossible dans une langue de colonisation comme le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais, etc. D'où la nécessité de la promotion des parlers endogènes pour un développement durable de l'Afrique. Mais ne s'agit-il pas en fait du développement à l'occidentale ? Et alors pourquoi les parlers asiatiques se révèlent-ils si compatibles, et de façon naturelle, avec ce genre de développement ? Et comment l'espagnol est-il sorti si enrichi, culturellement, linguistiquement et scientifiquement, de plus de huit siècles de domination arabe ? Il est temps de reconnaître les langues des colonisateurs comme non seulement un facteur d'unité nationale, mais également comme une nécessité en matière de jargon scientifique, technique commercial et diplomatique sur le plan international. Voilà quelques-unes des questions qui nous ont conduit à cette quatrième\* réflexion sur le langage en vue d'examiner comment l'aventure des langues en Occident nous révèle que la possession d'une langue nationale relève toujours d'une volonté politique soutenue et entretenue d'une part, et d'autre part, constitue un facteur, sinon le facteur, déterminant de l'unité nationale d'un État. Par contre, la politique de promotion des parlers régionaux ou ethniques peuvent compromettre dangereusement l'unité nationale des jeunes États africains. L'exemple indien nous renseigne aussi sur comment chaque parler régional correspond à un groupe ethnique ne voulant pas laisser sa langue pour apprendre celle d'un autre groupe ethnique. Cette étude analyse donc comment avant de faire quoi que ce soit de nos parlers ethniques et régionaux, des terrains à bâtir ou des repoussoirs, il est nécessaire de ne pas perdre de vue ces interrogations d'importance capitale.

**Mots-clés**

Afrique, dialecte, développement, Langue nationale, parlers, ethnique, français, indien.

**ABSTRACT**

*Some people think development is impossible in a language of colonization such as French, English, Spanish, Portuguese etc. Therefore they raise the need to promote endogenous dialects for the achievement of sustainable development of Africa. But isn't it, in fact, the Western-style development? So why Asian dialects prove naturally compatible with this kind of development? How has Spanish become rich, culturally, linguistically and scientifically, with more than eight centuries of Arab domination? It is time to recognize the language of the colonizers as not only a factor of national unity, but also as a necessity in scientific, technical, commercial and diplomatic jargon at international schedule. These are some of the questions that have led us to the second reflection on language in order to examine how the adventure of language in the West reveals that the possession of a national language is always a sustained and planned political will on one hand, and on the other hand, it is a factor, if not the determinant factor of national unity. On the contrary, the policy of promoting regional and ethnic dialects can dangerously undermine the national unity of a state. It is therefore an invitation not to lose sight of these crucial questions in various ways before doing anything of our ethnic and regional dialects.*

**Keywords**

*Language, development, national language, ethnic or regional dialects, national unity, promotion.*

**INTRODUCTION**

*“ Les rapports linguistiques peuvent être le reflet de rapport de force ”<sup>2</sup>*

L'exposé qui va suivre indique un certain goût du péril, voire de la provocation. Comme tel en effet, cet intitulé semble, *a priori*, présenter les *légitimes* volontés de promotion des langues nationales, en Afrique sud-sahélienne, comme une plaisanterie de mauvais aloi. Cependant, l'importance philosophique, politique et sociale de la question, autorise qu'on la traite avec sérieux. En effet, entre vivre mal et parler bien qu'on reproche aux philosophes, il convient de choisir parler bien et vivre mal dans la mesure où *parler bien* signifie ici connaître et proclamer l'art de bien vivre.

Car la vie honnête, prônée par la tradition socratique doit être déterminée par la connaissance. La vie vertueuse ne peut être que le reflet de la connaissance : progrès scientifiques signifient, en principe, progrès éthiques. Comment comprendre l'épineux problème du plurilinguisme en Afrique au Sud du Sahara ?

De la promotion des parlers régionaux à l'imposition du français comme unique langue nationale, en France, à l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir comme souci de cohésion nationale, j'analyserai comment l'ostracisme de la langue était au cœur de la première interrogation philosophique. Je considérerai ensuite comment la politique du français comme l'unique langue nationale a eu comme conséquence, peut-être mieux comme inconséquence, les échecs répétés des tentatives de promotion des parlers régionaux en France. L'intérêt des philosophes grecs pour l'ostracisme de la langue sera également abordée ainsi que comment la langue est plus polémogène qu'irénogène. Je terminerai enfin par les langues des colonisateurs et l'échec de la politique de l'auto-déterminisme linguistique de l'État indien comme leçons pour les États sud-sahéliens.

## **I.- DE LA PROMOTION DES PARLERS REGIONAUX À L'IMPOSITION DU FRANÇAIS EN FRANCE**

### ***A.- La Langue française et les parlers régionaux<sup>3</sup>***

Contrairement à ce que nous pourrions croire en Afrique, la France a toujours été confrontée au problème des parlers régionaux. Et elle n'est pas la seule des grandes nations occidentales confrontées à cet épineux problème des parlers régionaux. Nous pouvons citer l'Espagne et l'Italie où il existe des parlers régionaux. Mais l'existence de plusieurs parlers régionaux en France ne correspond pas pour autant à différentes ethnies *culturelles*. Toutes les localités des différents parlers régionaux se réclament de la Grande Culture et de la Grande Civilisation Françaises.

Parmi les parlers régionaux en *France*<sup>4</sup>, on peut citer le breton, l'occitan, le provençal, le basque, le catalan, le béarnais, le tsigane, l'alsacien, le gascon, etc.<sup>5</sup>. Ces différents idiomes ont enrichi le français. La toponymie et l'hydronymie, ainsi que certains mots de la langue française, en témoignent. Mais en fait, le français était l'un des idiomes de la France. C'est par une volonté politique soutenue que le français a été imposé, entretenu et maintenu comme la langue nationale de la France. Et c'est cette volonté politique d'avoir une langue pour l'unité nationale, et de l'entretenir constamment, -engagée par les souverains et les hommes

politiques français-, qui attire notre attention et dont nous voulons nous servir pour examiner d'une part, la nécessité d'une langue comme facteur d'union d'un peuple, et d'autre part, pour analyser comment la richesse linguistique peut constituer un facteur de désintégration nationale. L'histoire du français que nous allons examiner maintenant, nous aidera à voir comment le français est devenu une langue nationale au détriment de la promotion des autres parlers régionaux.

## **B.- Brève historique du français**

### **1.- Début du commencement**

Le français, d'après Henriette Walter, est la plus germanique des langues romanes. Le mot français vient tout naturellement d'ailleurs des envahisseurs francs. Le français ne remonte donc pas aux Gaulois, les véritables ancêtres des Français. On dispose de peu de renseignements sur les premiers habitants qui avaient précédé les Gaulois sur le sol français. Quant à la question "Quand commence réellement le français ?", on peut répondre que le Français commence à partir de 476. L'année 476 correspond à la chute de l'Empire romain. Cependant le manque de document ne permet pas non plus de suivre l'évolution du *roman*, le latin de style poissard et du bas peuple et différent du latin *académique* qu'on parle et dans lequel on écrit dans les maisons et les milieux de Jules César et de Cicéron.

Henriette Walter, en prenant en compte le passage à l'écrit comme critère, considère :

*« acte de naissance de la langue française les Serments de Strasbourg, prononcé en 842 par deux des petits-fils de Charlemagne, Louis le Germanique et Charles le Chauve, et consignés par écrits par leur cousin Nithard dans un texte rédigé complètement en latin, à l'exception des quelques lignes des serments qui sont en langue romane et en langue germanique. »<sup>6</sup>*

Mais il convient d'attirer l'attention sur le fait que, déjà en 813, le concile de Tours avait préconisé l'emploi des langues vulgaires (romane et germanique) pour les prêches et les *homélies*<sup>7</sup>. Cette décision révèle l'importance sociale et historique de l'évolution du latin : le peuple ne comprenait plus le latin. En réalité, la ré-médiation au problème du latin *mal parlé et mal prononcé* en Gaule, et la nécessité de la renaissance du latin, sera curieusement à l'origine de la promotion de la langue française. Et l'on comprend très vite que le français, comme langue

nationale, était au départ une préoccupation de l'État et bénéficiait d'une volonté soutenue des souverains et hommes politiques français depuis toujours et jusqu'à aujourd'hui.

## **2.- Une naissance contre toute attente**

Charlemagne, a été empereur de langue germanique mais féru du latin. A la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, il prit conscience du fait que le latin parlé en France n'était plus celui des livres. Il entreprit d'y remédier et fit venir d'Angleterre le savant Alcuin. La mission de ce savant était de réinstaurer le latin cicéronien dans l'Abbaye de Saint-Martin de Tours. Il enseigna un latin sérieux aux moines français qui ne comprenaient plus le texte de la *Vulgate*, traduction latine de la Bible faite par saint Jérôme et datant du début du Ve siècle.

Ce fut ainsi que,

*"... avait commencé ce qu'on a appelé la « renaissance carolingienne », qui est aussi la renaissance du latin. Avec ce renouveau de l'enseignement de la langue latine vont alors apparaître dans la langue française en formation des centaines de mots empruntés directement au latin, comme s'il s'agissait d'une langue étrangère."*<sup>8</sup>

Il est ainsi né le *divin français* à partir de la volonté impériale de Carolus Magnus, Charlemagne, de réapprendre aux Français à parler le latin des livres et à les débarrasser du *roman*, latin mal prononcé et mal écrit. A partir de sa naissance et contre toute attente, le français sera entretenu comme un *enfant chéri* et unique qui bénéficiera de toutes les décisions politiques nécessaires pour éliminer tous ces *rivaux* issus du roman mélangé aux dialectes de la Gaule.

## **II.- LANGUES REGIONALES COMME FACTEUR DE DESUNION NATIONALE**

### **A.- Échec des politiques de promotion des langues régionales depuis François 1<sup>er</sup>**

En 1490, Charles VIII, ordonna de mener les enquêtes judiciaires et l'instruction de tous les procès, soit en français, soit en langue vulgaire, en d'autres termes, dans n'importe quelle langue régionale. En juin 1510, Louis XII promulgua une ordonnance contre le latin et en précisant que c'était au profit de toutes les langues régionales :

“ « Ordonnons (...) que doresnavant tous les procès criminels et lesdites enquêtes, en quelque manière que ce soit, seront faites en vulgaire et langage du pais (...) autrement ne seront d’aucun effet ni valeur ».”

En 1531, François 1<sup>er</sup> confirma l’ordonnance de Louis XII au profit des langues régionales avec cette précision :

« Les trois Estats de nos pays de Languedoc... nous ayant humblement fait dire et remontrer que... lesdits notaires escripvoient **en latin** et autre langage que ceux qui font lesdits contractz et dispositions... **Ordonnons et enjoignons auxdits notaires passer et escripture tous et chacun en langue vulgaire** des contractants. »

Cette ordonnance, en fait une réordonnance, cherchait à répondre aux Remontrances des états généraux du Languedoc. Mais huit ans plus tard seulement, le même François 1<sup>er</sup> promulguera, en 1539, l’ordonnance de Villers-Cotterêts, qui annule les ordonnances précédentes et prescrit l’usage du français dans les actes administratifs : art. 111 :

« ...Nous voulons doresnavant que tous les arrests ensemble toutes autres procédures soient de nos Cours souveraines et autres subalternes et inférieures soient de registres, enquêtes, contrats, commissions, actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties **en langage maternel et non autrement.** »

Le processus de francisation s’est donc fait en deux temps : on a d’abord éliminé le latin au profit des langues régionales, puis suivit l’élimination de ces dernières au profit du seul français. Richelieu, en 1635, un siècle plus tard donc, créera l’Académie française, qui aura pour mission de codifier le lexique et de fixer la grammaire. En 1664, la première édition du *Dictionnaire de l’Académie* ordonne un “bel usage”, celui de la cour et des gens de qualité, ainsi qu’une orthographe respectueuse de l’étymologie. En 1794, l’abbé Grégoire lance son appel en vue de l’abolition de tous les patois, à la fois afin que, la loi de la République puisse, soutint-il, être comprise de tous et que chacun puisse répondre à la demande de citoyens qui avaient réclamé une instruction en français et d’assurer l’avenir de leurs enfants. En 1964, le grand général de Gaule, interviendra, en créant le Haut Conseil de la langue française qui deviendra par la suite le Haut Commissariat, actuellement la Délégation à la langue française.

### **B.- De l’échec des lois en faveur des langues régionales depuis 813**

Nous venons de voir que de la volonté de redonner vie au latin, on est passé à l’affirmation du français sur le latin non seulement, mais également sur les autres parlers naissant au même moment que le

français. L'hégémonie du français sur les autres parlers régionaux a très tôt suscité des réactions et des mesures en faveur de ces derniers jusqu'à nos jours. Nous disons jusqu'à nos jours, parce que la France est un pays multilingue où les parlers régionaux souffrent toujours de la politique de les voir disparaître au profit du seul français. Parmi les ordonnances en faveur des parlers régionaux que nous venons de voir, il y a les ordonnances de Charles VIII, en 1490, en faveur aussi bien du français que des autres langues régionales et l'ordonnance de Louis XII de juin 1510, promulguée aussi bien en faveur du latin que des autres langues vulgaires dont le français naissant.

François 1<sup>er</sup> en 1531, confirmera l'ordonnance de Louis XII qui date de 1510, et qui visait la promotion des autres *langues vulgaires* naissantes, dont le français, au détriment du latin. Mais en 1539, c'est-à-dire huit ans seulement après, il annula l'ordonnance de 1531 et prescrivit l'usage du français dans les actes administratifs. Les ordonnances et actes, ayant suivi cette ordonnance, que nous avons vus ont eu pour objectif le souci politique de faire du français la langue nationale unique au détriment de toutes ses rivales. La création de l'Académie par Richelieu en 1635, l'appel de l'abbé Grégoire en 1794 et la création du Haut Conseil de la langue française, devenue plus tard Haut Commissariat et actuellement Délégation à la langue française, n'ont visé et entretenu que l'hégémonie du français au mépris des autres langues régionales qui existent encore en France aujourd'hui.

L'histoire du français montre que les souverains et les hommes politiques de France ont eu à prendre des mesures politiques très énergiques pour faire triompher le français, et du latin et des autres langues naissantes au moment de la décrépitude du latin. Mais, quand les hommes politiques de la France moderne, prirent conscience, comme les peuples d'Afrique, surtout au Sud du Sahara, de la nécessité de promouvoir les parlers régionaux, ils n'ont pu prendre que des mesures de promesses électorales que les débats démocratiques, ne permettent nullement de réaliser. En réalité, seule l'ordonnance de 813, issu du Concile de Tours prescrivant aux évêques de traduire les sermons en langue romane ou tudesque, afin que les fidèles puissent plus aisément en comprendre le contenu, pouvait promouvoir les langues régionales naissantes sur le sol français. La loi Deixome de janvier 1951 visant la recherche des meilleurs moyens de favoriser l'étude des langues et des dialectes locaux, et la proposition du candidat François Mitterrand, 56<sup>eme</sup> des 110 propositions relative au respect et à l'enseignement des langues et cultures minoritaires, n'ont fait que révéler la réussite des souverains et hommes politiques français à faire du français l'unique langue nationale. Les autres langues romanes, en compétition de vie au même titre que le français naissant, après l'échec de la mission salvatrice d'Alcuin de



réinstaurer le latin cicéronien dans l'Abbaye de Saint-Martin de Tours, ne méritent que d'être étudiées par les meilleurs moyens dans la loi Deixome de 1951 et dans la 56<sup>e</sup> proposition du candidat Mitterrand devenu Président de la République française en 1981, et d'être admises au baccalauréat pour les candidats qui le désireraient.

Même une récente loi, votée par l'Assemblée nationale française, en faveur de la promotion des parlers régionaux, a été condamnée aussi bien par l'Académie française, dont c'est la tâche et la mission, que par le Sénat. C'est la preuve que les Français, leurs souverains et leurs hommes politiques ont bien compris la nécessité d'une langue nationale comme facteur déterminant d'unité nationale. Le français, ce facteur inestimable d'unité nationale du peuple français, ne doit pas être soumis à la volonté de celui qui l'écrit. Ce n'est pas à celui qui parle une langue d'imposer son intention de signification et de respect des accords grammaticaux. Le respect des règles du français est même devenu une affaire d'État, comme par exemple l'imposition du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir par François 1<sup>er</sup> et les échecs successifs des réformes de l'orthographe française.

### **III.- DE LA CRAIE QUE J'AI, OU PAS, CASSÉ(E) AUX ÉCHECS RÉPÉTITIFS DES PROJETS DE REFORME DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE**

#### ***A.- Unerègleabsurdedanssonénoncéetobéissantàune logique davantage politique que grammaticale***

La question : *"Le souverain français, François 1<sup>er</sup>, n'avait-il rien d'autre à faire que de s'occuper de l'élaboration d'une règle grammaticale, d'ailleurs, totalement absurde ?"* Cette règle absurde a une histoire qui n'a rien d'absurde. Ce François 1<sup>er</sup>, nous le connaissons déjà. Nous savons qu'il a compris très tôt, dès la constitution de l'État français, en state embryonnaire, qu'il fallait une langue unique pour faire l'unité du peuple français. Il a éliminé du sol français le latin au profit des langues romanes naissantes. Il a ensuite, et enfin, favorisé le français au détriment des autres langues romanes. Il a imposé aux locuteurs des règles strictes à respecter : il fallait des règles précises pour que la langue puisse dire la même chose pour tous les *citoyens*<sup>9</sup>. C'est l'objectif de la règle de l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir. Le roi François 1<sup>er</sup> eut recours aux services d'un poète pour éviter l'anarchie dans le royaume :

*« On prend, par exemple, une craie neuve, et on écrit au tableau*



« j'ai une craie » (phrase 1). On casse cette craie et on écrit au tableau : « j'ai cassé une craie » (phrase 2), « la craie est cassée » (phrase 3), « voici la craie que j'ai cassée » (phrase 4). Dans la phrase 3, l'accent est mis sur l'état dans lequel se trouve la craie cassée. Le participe passé cassé a donc deux valeurs, il est à la fois verbe et adjectif. Comme verbe, il n'a aucune raison de s'accorder avec un complément, mais comme adjectif, il s'accorde avec le nom qu'il qualifie, craie. Nous devrions donc, théoriquement, avoir le choix pour la phrase 4, entre deux orthographes, en fonction de nos intentions. Le roi de France pouvait-il supporter une telle anarchie ? Et surtout, peut-on demander à chaque fois à celui qui dit ou écrit une telle phrase de préciser ses intentions ? de dire s'il préfère mettre en valeur l'action ou s'il veut dire quel est le résultat de cette action. On y perdrait son latin sans être roi de France ! Le poète, courtisan plutôt que grammairien, et peu sûr de son fait, s'est inspiré, dit-on, de la grammaire italienne pour rimaiter une règle, absurde dans son énoncé, mais qui obéit à une logique, davantage politique que grammaticale<sup>10</sup> (...)<sup>11</sup>

Les soulignés de ce texte, qui le sont par mes soins, visent à montrer jusqu'à quel point le roi François 1<sup>er</sup> a su faire de langue une affaire d'État. On comprend bien qu'il ait perçu, quand le français était encore à un stade embryonnaire comme langue, les conséquences devant les tribunaux, et sur le plan politique d'une telle anarchie, si chacun devrait déterminer son intention, et signifier par là, sa pensée chaque fois qu'il écrit ou prononce une phrase. Le français étant devenu une langue d'État, par une volonté politique soutenue, la volonté politique de ne pas laisser les citoyens français la parler ou l'écrire n'importe comment ne lui a non plus jamais fait défaut.

### ***B.- Quelques dates importantes relatives aux tentatives de réforme de l'orthographe de la langue française***

L'orthographe de la langue française demeure également, depuis François 1<sup>er</sup>, une affaire d'État jusqu'aujourd'hui. C'est sans doute pourquoi toutes les réformes relatives à l'orthographe française, depuis François 1<sup>er</sup>, ont échoué. Et ces projets de réformes sont nombreux. En voici quelques-uns :

1901 : Arrêté de tolérances, qui n'a jamais été abrogé, mais jamais appliqué non plus ;

1905 : Projet de Meyer et Brunot : refusé ;

1939 : Propositions de Dauzat dans *Le français moderne* : sans lendemain ;

1940 : Proposition de Damourette : sans suite ;

1948 : Rapport Pernot-Bruneau : jamais publié ;

1952 : Premier projet Beslais. Il aurait conduit à modifier environ 20.000 mots sur 35 000.

1965 : Rapport remis par Beslais au Ministère, mais le projet est enterré après une campagne de presse hostile.

1973 : Rapport du Conseil international de la langue française, fondé sur une étude de Thimonnier ;

1977 : Arrêté de tolérances, reprenant l'arrêté de 1901<sup>12</sup>.

C.- A propos de la bataille de l'orthographe

1988 : Sondage auprès de 1200 instituteurs : 90/100 favorables à la réforme (*L'école libératrice*, février-mars 1988 ;

24 octobre 1989 : Michel Rocard, alors premier ministre, charge le Conseil de la langue française de préparer un rapport sur des rectifications portant sur cinq points principaux ;

1989-1990 : Nombreux articles contre la « Réforme », sur laquelle courent les bruits les plus divers ;

19 juin 1990 : Rapport d'un groupe d'experts sur les rectifications, qui est adopté par le Conseil supérieur de la langue française, avec l'approbation du premier ministre ;

6 décembre 1990 : Parution du rapport au *Journal officiel*, dans les Documents administratifs ;

Décembre 1990-janvier 1991 : Nombreux articles virulents contre la réforme ;

17 janvier 1991 : L'académie renouvelle son vote de *recommandation*<sup>13</sup>.

L'échec répétitif des projets de réforme de l'orthographe française, même à l'époque moderne et contemporaine, explique bien l'enjeu en question et dont le roi François 1<sup>er</sup> a pris bien conscience quand la langue de son peuple, le français, était encore à un stade embryonnaire et en même temps en compétition de vie avec beaucoup d'autres langues romanes. L'enjeu, perçu par François 1<sup>er</sup>, vise les conséquences politiques, juridiques et socio-relationnelles, si l'on laissait les citoyens parler et écrire la langue nationale n'importe comment. Une telle liberté risque bien d'entraîner l'anarchie dans les relations professionnelles, sociales, juridiques et politiques et pourrait même avoir des conséquences délétères sur l'unité nationale.

Mais faisons une remarque avant de continuer. Il n'est pas de bon ton de se pencher sur la question des origines des langues. La loi l'interdit même. Et les statuts de la Société Linguistique de Paris, créée en 1866, stipulent l'irrecevabilité de toute communication traitant de ce point de l'histoire<sup>14</sup>. Toutes ces différentes dates nous renseignent sur l'origine de la langue française. On peut, approximativement dater son acte de naissance et les éléments et événements constitutifs de son être même. Et nous avons vu que certains spécialistes ont proposé 476 comme l'année de sa naissance, du moins comme l'année du commencement de sa naissance. Notre question est de savoir si l'on peut trouver des éléments et des dates aussi convaincants, et convaincantes, que ceux et celles que nous offrent le français avec la plupart des langues africaines comme le Fon, Le Haussa, le Swahili etc. ? Et si ceux qui avaient osé soutenir que l'Afrique n'avaient pas d'histoire pensaient et réfléchissaient dans ce *sens*<sup>15</sup> ?

#### IV.- UNILINGUISME ET IDEE DE NATION

##### A.- Philosophie antique face à l'ostracisme du langage<sup>16</sup>

Les mots, ou du moins leur agencement et leur entrelacement, pour former des phrases et des pensées, devraient pouvoir *river* correctement nos idées aux *signifiés* afin de permettre à notre interlocuteur de nous comprendre aisément et de nous assurer de fait une bonne communication. Ainsi, les mots pourraient faire comprendre nos convictions, nos représentations des choses, de l'existence humaine, en un mot notre philosophie de la vie. Dans ce cas, on parlerait à juste titre de bonne arrivée des mots. Mais ces derniers faillent souvent à cette mission au point où une langue fait non seulement apparaître l'*altérité* de ceux qui ne la parlent pas, ne la comprennent pas, mais les mots, parce que changeant de sens selon les contextes, les circonstances et les époques, manquent également d'assumer cette fonction au sein de ses propres locuteurs.

Beaucoup de philosophes antiques s'étaient penchés sur la question. On peut prendre en considération ici Héraclite, Parménide, Platon et les Stoïciens. Pour Héraclite il y a incompatibilité naturelle entre les mots et les choses. Avec son "*Panta rhei*", « Tout passe et rien ne demeure ». En adoptant cet angle de lecture héraclitéenne, la réalité même, que le mot cherche à représenter, changerait si vite que le mot traduirait forcément un état antérieur à celui qui existe réellement. La conséquence épistémologique directe d'une telle position est

l'impossibilité de connaître les choses. Car, « *L'incertain ne peut pas être objet de science* »<sup>17</sup>.

Mais Parménide va établir une équivalence entre *l'Etre* et la vérité d'une part, et d'autre part, entre dire *l'Etre* et dire la *vérité*<sup>18</sup>. Il fait ainsi du langage une notion philosophique ontologique originelle de caractère général, abstrait et impersonnel au même titre que la notion de *l'Etre*. Cette équivalence établie par Parménide entre dire l'Etre et dire la vérité de Parménide, servira d'appui au développement des théories de langage chez Platon, Aristote et surtout chez les Stoïciens pour qui le langage a pour fonction essentielle de dire *l'Etre*, la vérité et il convient de justifier cela grâce à la Logique et à la Dialectique. On constate cependant que leur justification de la fonction de dire vrai, de dire *l'Etre*, qu'ils considèrent comme *connaturelle*, à *l'Etre* et au langage, - comme si l'un ne pouvait exister sans l'autre, comme si la reconnaissance de l'un impliquait de *facto* celle de l'autre -, se trouve confrontée à la réalité de la pratique de la langue en termes de rapport du *signifié* et du *signifiant*.

C'est ainsi que Platon, dans le *Cratyle*, se préoccupe de ce qui fait qu'un Grec et un Barbare entendent un même son et pourtant leur esprit ne retourne pas à un même objet, à une même *réalité*<sup>19</sup>. Ils ne comprennent pas la même chose bien qu'ayant entendu un unique son à propos d'une seule réalité. Pour saisir convenablement le problème, il fallait pédagogiquement montrer que l'objet a pour le Grec un attribut qu'il n'a pas pour le Barbare. C'est cet attribut que les Stoïciens appellent joliment du nom *d'exprimable*<sup>20</sup>. C'est-à-dire ce que nous disons des choses. Platon s'intéresse à la portée scientifique de la question : comment une science est-elle possible s'il n'y a pas adéquation entre la chose et le mot qui *l'exprime*<sup>21</sup> ? C'est pourquoi on le voit dans le *Phèdre*, à la recherche des conditions de possibilité d'un véritable art de la parole distinct de la rhétorique. Pour Platon, le problème des exprimables se ramène simplement à la participation des idées. On comprend aisément qu'il ne puisse partager le point de vue d'Héraclite mais plutôt celui de Parménide. Or les Stoïciens sont préoccupés par comment parvenir alors à déterminer assez exactement la nature de l'exprimable pour qu'un même mot puisse éveiller la même notion chez un Grec et un *Barbare*<sup>22</sup>. Ils étaient préoccupés par le contrecoup social de la question en matière de communication. Ils ont été les inventeurs de la Sociolinguistique. Car ils étaient convaincus "*Que l'on ne peut pas philosopher si l'on ne comprend pas ce que c'est que parler et penser*". Ils appliqueront l'enjeu apophantique à la rationalité intégrale de la nature. Cette application impliquait l'élaboration d'une :

« « *Caractéristique* » en langage naturel, ils proposaient paradoxale-

*ment une théorie du langage si systématiquement élaborée qu'elle en devait détachable de son lieu philosophique originel : cet objectif allait servir bientôt, de manière latérale, l'apparition d'une nouvelle discipline, la grammaire »<sup>23</sup>.*

Mais malgré l'invention des exprimables et de la grammaire, les mots, indépendamment de la philosophie héraclitienne du devenir et du changement perpétuel des choses, semblent manquer souvent et curieusement à leur mission ontologique d'exprimer *l'Etre*, la vérité. Ils manquent presque souvent de rimer convenablement nos idées et nos pensées aux *signifiants* et empêchant ainsi nos interlocuteurs de percevoir notre philosophie de la vie et du monde. En d'autres termes, nous les jugeons non à la hauteur, mais en deçà, de notre pensée. Et leur incapacité à rendre convenablement compte de nos activités réflexives, amène certains penseurs à créer, ou à recourir, aux différentes figures littéraires et rhétoriques en vue de leur venir en aide dans leur mission pourtant ontologique.

### **B. -La langue comme plus polémogène qu'irénogène**

La langue crée de l'ostracisme. C'est pourquoi le barbare est *barbare* parce qu'il ne pratique pas le grec. Celui qui ne parle pas la même langue que moi, que mon groupe ethnique, est *autre* que moi et nous autres parlant et comprenant la même langue. C'est lui *l'autre* et le *barbare*, parce que moi, et nous autres d'ici et de notre sol, nous ne comprenons pas ce qu'il dit. Pour qu'il cesse d'être *autre*, *l'autre* et le *barbare*, il faut qu'il soit "dé-barbarisé" en pratiquant la langue de notre groupe, de notre peuple. Et cela prendra du temps, car pour qu'il pratique notre langue au point où son accent ne le trahirait plus, il lui faudra un temps de pratique langagière assez long.

On connaît également l'histoire de la construction de la Tour de Babel qui a été impossible à cause de la confusion des langues que la Bible nous a rapportée. Cette confusion des langues, qui arrêta la construction de la Tour de Babel est le fait que les hommes commencèrent à parler différentes langues. Et parlant différentes langues, il leur a été impossible de s'entendre. Cette impossibilité de s'entendre entraînant celle de ne plus pouvoir vivre ensemble qui induit à sa suite leur dispersion sur la terre<sup>24</sup>. L'unilinguisme unit les hommes tandis que le plurilinguisme les divise comme le rapporte la Bible. Langue et vie communautaire sont étroitement liées donc par des liens historiques et subtils. Les notions de langue et de communauté sont liées par des liens d'appartenance. C'est pourquoi le Romain Cerialis avait raison donc de mettre l'action sur le poids historique de la construction d'un patrimoine commun comme la langue :

*« Huit cents ans de bonheur et de sagesse politique ont cimenté notre édifice : il ne saurait être jeté à bas, sans entraîner, dans sa ruine, ceux-là même qui le veulent renverser. »<sup>25</sup>*

Une communauté de plusieurs parlers semble donc manquer d'homogénéité dans son unité d'existence. Car les différents parlers correspondent en fait à de différentes communautés. La langue est un dangereux outil de communication. Elle constitue avec la couleur de la peau, les deux meilleurs moyens d'identification. Même s'il y a de ressemblance entre les différents parlers d'une communauté, il faut considérer sans ambages qu'on a affaire à autant de communautés que de parlers. Toutes les langues, tous les parlers, ont ce grave défaut de n'avoir aucune homogénéité de tons et d'accents. Les dialectes révèlent l'origine des locuteurs. Avec la suppression de la couleur de la peau et du dialecte, on neutralise facilement les agresseurs et les génocidaires qui ne peuvent reconnaître leurs adversaires que par la langue ou la couleur de la peau :

*« On ne leur avait pas dit un mot. Les agresseurs étaient masqués. Deux méthodes grâce auxquelles on identifie les gens dans cette partie du monde, la couleur de la peau et le dialecte, avaient été efficacement neutralisées »<sup>26</sup>.*

Le Romain Cerialis avait donc raison de dire la vérité aux Gaulois en leur faisant remarquer que la destruction de ce qui a permis la vie communautaire d'un groupe social ne peut s'ébrécher sans de grandes conséquences délétères même pour ceux qui seraient responsables d'une telle destruction. La langue, facteur de distinction et de séparation des hommes, nous paraît donc beaucoup plus polémogène qu'irénogène, c'est qu'elle est porteuse, de notre point de vue, de distension, de guerre plutôt que d'entente et de paix. Les autres sont *autres*, et par conséquent *barbares*, parce qu'ils parlent tout simplement une autre langue. Le romain Cerialis, colonisateur, parle aux Gaulois colonisés, afin que ceux-ci ne cherchent pas à détruire inutilement les acquis positifs de la colonisation romaine. Jean-Paul Sartre, français, demande la même chose 20 siècles plus tard aux Africains<sup>27</sup>. Nous croyons qu'ici, encore, il convient de prendre Jean-Paul Sartre au sérieux à propos des langues des colonisateurs ou des langues étrangères.

### ***C.- Langues des colonisateurs comme pas des langues étrangères pour l'élite africaine***

La langue, nous l'avons vu, est un outil de ségrégation raciale. Autant de parlers est synonyme naturel d'autant de communautés d'hommes d'ethnies différentes. La multiplicité linguistique serait beaucoup plus polémogène qu'irénogène, surtout pour une nation. Elle est contraire à l'idée de nation. Des exemples ne manquent pas :

*« La notion de langue est liée à celle de communauté nationale. Les hommes politiques le savent bien, les écrivains aussi. La République de l'Éire impose sans grande illusion le gaélique pour manifester le patriotisme irlandais ; la Belgique se trouve déchirée entre Wallons et Flamands<sup>28</sup>. »<sup>29</sup>*

On peut, si l'on veut, ajouter les exemples d'autres pays divisés et déchirés par la question de langue. Les Québécois et les Canadiens au Canada ; les Basques et les Espagnols ; les Hutus et Tutsis au Rwanda et l'éclatement de l'ancienne Yougoslavie. L'unilinguisme contribue à la consolidation d'une nation. On comprend pourquoi les souverains et les autorités politiques de la France, depuis le roi François 1<sup>er</sup> jusqu'à ces jours, font tout pour que le français soit la seule langue officielle, véhiculaire, administrative et juridique de leur pays.

La colonisation a introduit une langue commune pour l'administration, le commerce, la conversation, la juridiction etc. pour les États africains. C'est pourquoi nous partageons entièrement le point de vue de Jean-Paul Sartre selon lequel :

*« ... Il n'est pas vrai pourtant que le noir s'exprime dans une langue « étrangère », puisqu'on lui enseigne le français dès son plus jeune âge et puisqu'il y est parfaitement à son aise dès qu'il pense en technicien, en savant ou en politique ... »<sup>30</sup>*

Les langues des colonisateurs peuvent donc être considérées comme des langues maternelles, - parce qu'elles sont enseignées et apprises dès bas âge dans les écoles maternelles et primaires-, et comme les langues les plus utilitaires parce que souvent seules langues officielles, administratives, juridiques et pédagogiques. En d'autres termes, en Afrique au Sud du Sahara, la réalité est que seules les langues des colonisateurs jouent aujourd'hui, un rôle fédérateur, d'unité nationale. Comment ne pas ébrécher une telle unité nationale, en construction, en faisant la promotion des parlers ethniques et régionaux ? Une langue comme le français assume toutes ces fonctions de langue aux habitants de l'AOF et de l'AEF et garde son statut de langue internationale. Aucun des multiples parlers ethniques et régionaux desdits peuples n'est en mesure d'en assumer autant et avec autant d'audience. Les langues des colonisateurs constituent ainsi les vraies langues de cohésion dans bon nombre de pays africains. Vouloir les remplacer par les parlers nationaux pourrait ébrécher l'unité et la solidité, embryonnaires et fragiles, des jeunes nations et États africains en construction. C'est ce que nous verrons maintenant avec les remous sociopolitiques, religieux et ethniques du choix de l'auto-déterminisme linguistique de l'État indien.



**D.- Échec de la politique d'auto-déterminisme linguistique de l'État indien comme leçon pour les États sud-sahéliens**

Prenons l'exemple de la politique d'auto-déterminisme linguistique de l'État indien de 1948 à 1972. William Francis Mackey, nous fait remarquer que la plupart des pays du monde sont confrontés aux problèmes des questions de la langue. Tous les États du monde se trouvent donc dans la nécessité, disons plutôt dans la contrainte, de légiférer sur les questions de la langue, par exemple, sur celle de la place des langues étrangères dans l'enseignement<sup>31</sup>. A l'intérieur des États multilingues et multinationaux, ce problème de législation sur la langue prend l'allure d'une question vitale. Elle relève de la cohésion nationale et la prendre à la légère peut amener comme conséquence la remise en cause de l'existence, d'un pays et d'une nation. Mais l'exemple indien présente quelque chose de paradoxal et devrait servir de leçon aux jeunes États africains : un quart de siècle d'efforts de législation n'a pas réussi à remplacer l'anglais.

L'État indien, s'était donné pour mission, dès 1948, la légitime ambition de parvenir à l'auto-déterminisme linguistique avant 1965. Mais c'était en fait sans compter avec les rivalités inter-linguistiques entre les différentes couches ethniques, religieuses et sociales profondément ancrées dans les mentalités, même dans celles des universitaires. La constitution de l'État indien prévoit qu'en 1965 le hindi remplacera définitivement l'anglais. Déjà en 1948, la régionalisation du pays en États linguistiques n'a pas été possible pour la simple raison que les uns et les autres ne souhaitent pas que la langue d'un groupe ethnique domine les autres. Cependant, la Constitution osa prévoir qu'en 1965, l'anglais sera définitivement remplacé par le hindi, langue du parlement et de la fonction publique.

Les forces linguistiques de l'intérieur de l'Inde ont voulu que les choses se passent autrement<sup>32</sup>. Les régions du Sud et la région dravidienne ont lutté pour la conservation de l'anglais tout en valorisant, nous dit William Francis Mackey, non pas l'anglais mais la langue régionale. La réplique du gouvernement a été la décision selon laquelle la langue régionale devrait remplacer l'anglais en 1972 comme langue véhiculaire des écoles et des collèges. Mais les non-hindiphones ont vu dans ce règlement une ruse pour instaurer un vide culturel de leur langue qui serait occupé par le hindi. Cela eut comme conséquences : révolte, démissions de ministres du gouvernement central et opposition de toutes les universités de l'Inde, qui font front commun pour conserver l'anglais du colonisateur britannique. Le même William Francis Mackey

nous révèle qu'un certain nombre de communautés linguistiques s'étaient, entre-temps, révoltés contre la création d'États où leur langue serait reconnue. Aux termes des révoltes sanglantes, le gouvernement a fait volte-face et le pieux et légitime, voire patriotique, vœu de l'auto-déterminisme linguistique continue en Inde.

On peut faire quelques remarques qui pourront servir de leçon aux États africains. L'État indien a eu le courage de choisir un parler national parmi tant d'autres. Je doute fort que beaucoup d'États africains puissent faire preuve d'une telle audace. Cet exemple, d'une gigantesque nation comme l'Inde, montre bien qu'un pays peut préférer maintenir comme langue nationale une langue étrangère d'usage international plutôt que d'opter pour l'imposition d'un parler régional, quelle que soit son étendue. Et William Francis Mackey fait bien d'attirer notre attention sur le fait que

*“Les législateurs qui s’occupent de ces questions de langue ont rarement compris dans quelle mesure, par le moyen de lois et de règlements, il est possible de modifier le comportement linguistique d’un peuple – manque de compréhension qui a souvent abouti aux désastres et aux catastrophes que nous connaissons..”<sup>33</sup>*

Cet exemple, édifiant à plus d'un titre, de l'échec de la politique de l'auto-déterminisme linguistique de l'État indien, - peut bien servir de leçon aux jeunes États africains en matière de politique de législation linguistique.

## CONCLUSION

Certains historiens disent que c'est un *dieu* qui inspira aux Romains l'idée de la *légion*. Je pense en effet qu'on peut affirmer également que c'est un *dieu* qui inspira aux souverains français, au stade encore embryonnaire des différentes langues romanes en compétition de vie, l'idée d'imposer le français comme unique et seul instrument d'unité et de cohésion nationale.

Le français, comme toutes les autres langues des colonisateurs, joue le même rôle de cohésion nationale, des jeunes États africains pluriethniques et par conséquent multilingues. Les langues des colonisateurs constituent un facteur de cohésion et d'unité nationale en Afrique.

Les exemples de la France et de l'Inde examinés et analysés constituent des cadres de réflexion en matière de législation linguistique pour les intellectuels universitaires et les hommes politiques. La révolte des universités et de certaines communautés et régions indiennes, face à la légitime ambition politique de parvenir à l'auto-déterminisme linguistique avant 1965 avec le hindi devrait servir de leçon aux hommes politiques

et montrer aux intellectuels et universitaires africains qu'une langue internationale étrangère, fut-elle celle du colonisateur, peut bien faire l'affaire d'une nation en matière d'unité et de cohésion nationales.

## NOTES

- <sup>1</sup> Une première version de cette réflexion a été publiée dans la *Revue CAMES*, N° 012, 2011, sous le titre "*Promotion des parlers ethniques et régionaux comme contraire à l'idée de nation* (Éléments de réflexion à partir de l'aventure des langues en Occident : le cas du français). Elle était sous presses un mois environ avant la tenue du 3<sup>e</sup> colloque international de l'UAC au cours duquel une nouvelle version a été présentée en conférence plénière le 10 juin 2011. Le texte est publié dans les actes du 3<sup>e</sup> colloque international de l'UAC, Volume I, Lettres et Sciences Humaines. Section : Education et Lettres, Histoire et Philosophie, Sociologie, Décembre 2012, 682 p, pp. 309-335. La version, publiée dans les actes de ce colloque est différente de la précédente. Elle est surtout enrichie d'un nouveau paragraphe sur l'échec de la politique de l'auto-déterminisme linguistique de l'État indien comme leçons pour les États sud-sahéliens. La présente version a également subi de considérables modifications. Le titre actuel est une suggestion de la Revue. L'introduction et la conclusion ne sont plus exactement les mêmes. \* Sur l'aspect plus philosophique, et moins politico-historique, de la question du langage, j'ai déjà publié « Exprimables et gonflement de l'hyperbole comme palliatifs aux dérives des mots selon les Stoïciens », Abidjan, Le Koré, N°43-2012, pp. 37-49.
- <sup>2</sup> BOYER (Bernard-Marie).- *Lettre au Monde* du 23 janvier 1972 in *Les États multilingues. Problèmes et solutions* (Présentation de Jean-Guy SAVARD et Richard VIGNEAULT, Laval, Presses Universitaires de Laval, 1975, 591 p., pp. 119-159.
- <sup>3</sup> Le lecteur est invité à lire surtout WALTER Henriette, *Le français d'ici, de là, de là-bas*, (Paris, JC Lattès, 1998), 416 p.
- <sup>4</sup> Voir WALTER (Henriette).- *L'aventure des langues en Occident*, (Robert LAFFONT, 1994), p. 226 et *Le français d'ici, de là, de là-bas*, JC Lattès, 416 p.
- <sup>5</sup> Ces parlers régionaux ou idiomes existent encore aujourd'hui en France. Il convient d'ajouter que ces langues régionales, appelées parlers régionaux ou idiomes, contrairement à ce qu'on constate en Afrique, ne renvoient nullement à des groupes ethniques rivaux entre eux. Ceux qui parlent ces différents parlers régionaux se reconnaissent d'abord comme des Français. Aucune des régions où l'on parle ces idiomes ne manifeste une quelconque volonté d'autonomie, encore moins d'indépendance.
- <sup>6</sup> WALTER (Henriette).- *L'aventure des langues en Occident*, (Paris, Robert LAFFONT, 1994), p. 241.
- <sup>7</sup> BRUNOT (Ferdinand).- *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, (Paris, Armand Colin, 1905-1937), réédition de 1996, tome I, "*De l'époque latine à la Renaissance*", 597 p., p. 142.
- <sup>8</sup> WALTER Henriette, *Op. cit.*, p. 241-242.
- <sup>9</sup> Pour en savoir davantage sur la question de la censure de langue française du genre "Dites..." et "Ne dites pas...", voir "*Dictionnaire des difficultés de la langue française*" de Adolphe V. Thomas, (Paris, Larousse, 1971, XII-435 p. Il donne des exemples d'ouvrages visant la pureté de langue française et montre que Dès 1533, Robert Estienne condamnait déjà les prononciations vicieuses des Parisiens, et les belgicisms de sa province natale. En 1571, Jean Lebon d'Autreville condamna les *parisianismes* vicieux et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, avec Malherbes, une violente réaction contre

l'archaïsme, le néologisme, l'obscurité, le galimatias, le gasconisme.

- <sup>10</sup> Pour savoir, qu'en dehors de son caractère formel, la règle vaut pour les verbes pronominaux sauf pour un seul cas, le lecteur intéressé, peut lire Pascal BOUCHARD, *La morale des Enseignants*, (Paris, L'Harmattan, 1997, 140 p., pp. 60-61 et suivantes.
- <sup>11</sup> BOUCHARD (Pascal).- *Op. cit.*, p. 60-61.
- <sup>12</sup> WALTER (Henriette).- *L'aventure des langues en Occident. Leur origine, leur histoire, leur géographie*, (Paris, Robert Laffont, 1994, 498 p., p. 262-263.
- <sup>13</sup> WALTER (Henriette), *Op. cit.*, p. 263.
- <sup>14</sup> Nous venons de la retrouver dans "Les langues véhiculaires" de Luis-Jean Calvet. Nous ne savons pas si cette loi, en fait cette intrusion, interdiction politique, religieuse ou encore associative, a été vraiment respectée ? Mais ce que nous voudrions indiquer, en l'évoquant, se trouve ailleurs.
- <sup>15</sup> Question débattue dans "Afrique, la voie du cannibalisme culturel" (A la recherche de la Source commune identitaire de l'Afrique identifiable au classicisme européen).
- <sup>16</sup> Voir "Rendez-vous chez Sénèque à propos de l'éthique socio-politique et pédagogique" de Paulin HOUNSOUNON-TOLIN, (Paris, Harmattan, 2012), 208 p.
- <sup>17</sup> SÈNÈQUE, *Questions naturelles*, II, XLVIII.
- <sup>18</sup> Puisque "l'Être est et le non être n'est", à part de là, quand on parle, on parle nécessairement de l'Être, ce qu'on dit ne peut concerner que l'Être, on dit forcément donc la vérité.
- <sup>19</sup> Dans le *Phèdre*, on voit Platon à la recherche des conditions de possibilité d'un véritable art de la parole distinct de la rhétorique pratiquée par Lysias et Thrasymaque.
- <sup>20</sup> Nous verrons cela plus loin.
- <sup>21</sup> VIRIEUX-REYMOND (Antoinette).- La logique et l'épistémologie des Stoïciens. Leurs rapports avec la logique d'Aristote, la logistiquie et la pensée contemporaine, (Lausanne, Librairie de l'Université), VI-331 p., p. 64.
- <sup>22</sup> Lire à ce sujet, en plus de Jean-Baptiste GOURINAT, *La dialectique des Stoïciens*, (Paris, Vrin, 2000, 386 p, Frédérique ILDEFONSE, *Les Stoïciens I. Zénon, Cléanthe Chrysippe*, (Paris, Les Belles Lettres, 2000), 226 p.
- <sup>23</sup> ILDEFONSE (Frédérique).- *Les Stoïciens I. Zénon, Cléanthe, Chrysippe*, (Paris, Les Belles Lettres, 2000), p. 141-142.
- <sup>24</sup> En effet " Tout le monde servait d'une même langue et des mêmes mots (...) Aussi la nomma-t-on Babel, car c'est là que Yahvé confondit le langage de tous les habitants de la terre et c'est là qu'il les dispersa sur toute la surface de la terre." (Gen., 11, 1-9).
- <sup>25</sup> Le Romain CÉRIALIS aux Gaulois (1<sup>er</sup> siècle), cité par Marie-Madeleine MARTIN in *Le latin immortel*, (Paris, Diffusion de la Pensée Française, 1971, 299 p., p. 29.
- <sup>26</sup> Meyer, Déon, *Lemmer l'invisible*, (Paris, Seuil, Point policier, 2008, p. 310 (Trad. De Onsigbaar, Human et Rousseau, 2007), cité par Véronique Castellotti, in French Studies in Southern Africa, N° 40, *Le français en Afrique du Sud : une Francophonie émergente ?* Sous la direction de Francesca Balladon et Céline Peigné, 2010.
- <sup>27</sup> Voir notre "Orphée noir et la négritude comme oubli de la loi du cannibalisme culturel, et ignorance de l'identité culturelle comme rapport à l'autre "in Revue éthiopiennes, Hommage à Aimé Césaire, N° spécial, Dakar, 2009.
- <sup>28</sup> MICHELET, dans *Histoire de France, tableau de la France*, t. II, p. 316, n.1, soutient que " L'histoire de France commence avec la langue française. La langue est le signe principal d'une nationalité. Le premier monument de la nôtre est le serment dicté par Charles le Chauve à son frère, au traité de 843..." (Voir C. Jullian, *Extrait des historiens français du XIXe siècle*, (Paris, Hachette, 1904, CXXVIII-684 p.) et Philippe FOUQUET-LAPAR, dans *Histoire de l'armée française*, signale que même l'armée

française a été créée dans le but de la consolidation de la Nation française, (Paris, PUF, Col. QSJ ?, 1986, 128 p.

<sup>29</sup>- CRÉPIN (André).- *Histoire de la langue anglaise*, 3<sup>e</sup> éd., (Paris, PUF, 1982, p. 5.

<sup>30</sup>- SARTRE (Jean-Paul).- *Orphée noir*, in *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* (par Léopold Sédar Senghor), (Paris, PUF, 1972, p. XIX.

<sup>31</sup>- Dans "Dominance, diversité et conflits dans les États multilingues : tentative de mesure" in SAVARD (Jean-Guy) et VIGNEAULT (Richard).- Laval, *Op. cit.*, p. 119.

<sup>32</sup>- MACKEY (William Francis).- *Op. cit.*, p. 120.

<sup>33</sup>- MACKEY (William Francis).- *Op. cit.*, p. 120-121.

## BIBLIOGRAPHIE

### A) Ouvrages

ALLIERES (Jacques).- *La formation de la langue française*, (Paris, PUF, QSJ ?, 1982), 128 p.

ARNAULD (Antoine) et LANCELOT (Claude).- *Grammaire générale et raisonnée*, (Paris, Editions ALLIA, 1997, VXII-114 p.

AUROUX (Sylvain).- *La révolution technique de la grammatisation. Introduction à l'histoire des Sciences du langage*, (Paris, Mardaga, 1994), 216 p.

Bible de Jérusalem, *Genèse.*, 11, 1-9.

BOUCHARD (Pascal).- *La morale des Enseignants*, (Paris, L'Harmattan, 1997), 140 p.

BREHIER (E).- *La théorie des incorporels dans l'ancien Stoïcisme*, (Paris, Vrin, 1989), 65 p.

BRUNOT (F).- *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, (Paris, Armand Colin, 1905-1937, réédition de 1996), tome I, "De l'époque latine à la Renaissance", 597 p.

CALVET (Louis-Jean).- *Les langues véhiculaires*, (Paris, PUF, QSJ ?, 1981), 128 p.

CALVET (Louis-Jean).- *Linguistique et colonialisme*, (Paris, 1974).

CHASSANG (A.), SENNINGER (C).- *Les grandes dates de la littérature française*, 2<sup>e</sup> éd., (Paris, PUF, QSJ ?, 1982), 128 p.

CHAUDENSON (Robert) de ROBILLARD (Didier) et al.- *Langues, économie et développement*, Tome 1, (Institut d'Etudes Créoles et Francophones UA 1041 du CNRS, Université de Provence), 275 p.

CHOMSKI (Noam).- *Le langage et la pensée*, (Paris, PBF, 1980), 147 p.

CHOMSKI (Noam).- *Réflexions sur le langage* (Traduction de Judith Milner, Béatrice VAUTHERIN et Pierre FIALA, (Paris, Flammarion, 1981), 283 p.

CORTI (Lorenzo).- *Scepticisme et le langage*, (Paris, Vrin, 2009), 286 p.

CRÉPIN (André).- *Histoire de la langue anglaise*, 3<sup>e</sup> éd., (Paris, PUF, QSJ ?, 1982), 128 p.

FOUCHER (Jean-Pierre).- *La littérature latine du moyen-âge*, (Paris, PUF, QSJ ?), 128 p.

FOUQUET-LAPAR (Philippe).- *Histoire de l'armée française*, (Paris, PUF, Col. QSJ ?), 1986, 128 p.

GOURINAT (Jean-Baptiste).- *La dialectique des Stoïciens*, (Paris, Vrin, 2000), 386 p

HERMAN (Joseph).- *Le latin vulgaire*, 3<sup>e</sup> éd., (Paris, PUF, QJS ?, N° 1247, 1975), 128 p.

- HOUNSOUNON-TOLIN (Paulin).- *Rendez-vous chez Sénèque*, (Paris, Harmattan, 2012), 208 p.
- HUMBERT (Jean).- *Histoire de la langue grecque*, 3<sup>e</sup> éd., (Paris, PUF, QSJ ?, 1972), 128 p.
- ILDEFONSE (Frédérique).- *Les Stoïciens I. Zénon, Cléanthe Chrysippe*, (Paris, Les Belles Lettres, 2000), 226 p.
- IMBERT (Claude).- *Phénoménologie et langues formulaires*, (Paris, PUF, Epiméthée, 1992), 444 p.
- JULLIAN (Camille).- *Extrait des historiens français du XIXe siècle*, (Paris, Hachette, 1904), CXXVIII-684 p.
- MARTINET (A.) (Sous la direction de).- *Le langage*, (Paris, Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade, 1968), XII-1525 p.
- MARTINIELLO (Marco).- *L'ethnicité dans les Sciences sociales contemporaines*, (Paris, PUF, QSJ ?, 1995), 128 p.
- MICHELET, Histoire de France, tableau de la France, t. II.
- PLATON, *Le cratyle*.
- PLATON, *Le Sophiste*.
- RESWEBER Jean-Paul, *La philosophie du langage*, 2<sup>ème</sup> éd., PUF, QSJ ? N° 1765, 1985, 128 p.
- VIRIEUX-REYMOND (Antoinette).- *La logique et l'épistémologie des Stoïciens. Leurs rapports avec la logique d'Aristote, la logistique et la pensée contemporaine*, (Lausanne, Librairie de l'Université), VI-331 p.
- SAVARD (Jean et VIGNEAULT (Richard).- *Les états multilingues et problèmes. Problèmes et solutions / Multilingual political systems. Problems and solutions*, (Laval, Presses de l'Université de Laval, 1975), 591 p.
- THOMAS (Adolphe V.-) *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, (Paris, Larousse, 1971), XII-435 p.
- WALTER (Henriette).- *L'aventure des langues en Occident. Leur origine, leur histoire, leur géographie*, (Paris, Rober Laffont, 1994), 498 p.
- *Le français d'ici, de là, de là-bas*, (Paris, JC Lattès, 1998), 416 p.
- WITTGENSTEIN (Ludwig).- *Tractatus logico-philosophicus suivi des Investigations philosophiques* (traduction de Pierre Klossowski), (Paris, Gallimard), 365 p.

## **B) Revue**

- SIDAKOU (Tchakpala).- *Le pluralisme linguistique en Afrique : Un paradoxe à résoudre*, in *Annales philosophiques de l'UACAO*, Abidjan, N° 4, Année 2007, p. 7-24.

































































































